



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/95

S/16304

3 février 1984

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-neuvième session
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON
VOISINAGE ENTRE ETATS
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE ETATS
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES CONTRE
LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES ET
INITIATIVES DE PAIX

CONSEIL DE SECURITE
Trente-neuvième année

Lettre datée du 2 février 1984, adressée au Secrétaire général par le
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Panama
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le texte du communiqué de presse publié à Panama le 31 janvier 1984, à l'occasion de la constitution des commissions de travail chargées des questions de sécurité, des questions politiques et des questions économiques et sociales conformément aux dispositions énoncées dans le document intitulé "Mesures à prendre pour assurer l'exécution des engagements pris dans la Liste d'objectifs", adopté dans le cadre des initiatives de paix du Groupe de Contadora.

A/39/95
S/16304
Français
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points de l'ordre du jour intitulés "Développement et renforcement du bon voisinage entre Etats", "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale", "Développement et coopération économique internationale", "Règlement pacifique des différends entre Etats" et "La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint,

Chargé d'affaires par intérim de
la Mission,

(Signé) Leonardo KAM

ANNEXE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aujourd'hui à 15 heures, ont été constituées les commissions de travail chargées de sécurité, des questions politiques et des questions économiques et sociales, composées de représentants des cinq pays d'Amérique centrale et des quatre pays du Groupe de Contadora, en application des engagements pris dans le document intitulé "Mesures à prendre pour assurer l'exécution des engagements pris dans la Liste d'objectifs", qui a été adopté par les pays d'Amérique centrale et le Groupe de Contadora au cours de la dernière réunion qu'ils ont tenue à Panama durant la première semaine de janvier 1984, en vue d'instaurer la paix dans la région d'Amérique centrale.

Les commissions de travail se sont réunies dès aujourd'hui dans un hôtel de la ville et leur tâche essentielle consistera à élaborer des études, des projets d'instruments juridiques et des recommandations dans les domaines de la sécurité, des questions politiques et des questions économiques et sociales, et à faire des propositions en matière de vérification et de contrôle de l'application des mesures qui seront arrêtées.

Ces études, projets d'instruments juridiques et recommandations seront présentées à la réunion conjointe des ministres des relations extérieures le 30 avril 1984 au plus tard.

Les vice-ministres des relations extérieures des pays membres du Groupe de Contadora, composé de la Colombie, du Mexique, du Venezuela et du Panama, ainsi que les vice-ministres des cinq pays d'Amérique centrale (Costa-Rica, Guatemala, Honduras, El Salvador et Nicaragua) ont été chargés de constituer officiellement les commissions de travail.

Aujourd'hui, en début de matinée, les vice-ministres ont tenu une réunion privée pour prendre les dispositions nécessaires à la constitution des trois commissions de travail, composées des délégations des pays du Groupe de Contadora et des cinq pays d'Amérique centrale.

Les personnes suivantes étaient présentes à cette réunion :

COMMISSION POLITIQUE :

Costa Rica :

Rafael Villegas Antillón, représentant
Alberto Cifias Escalante
Patricia Durán de Jager

El Salvador :

Hugo Carrillo Corieto, représentant
Ovidio Hernández

COMMISSION POLITIQUE (suite) :

Guatemala :

Alfonso Alonso Lima, représentant

Honduras :

Jorge Ramón Hernández Alcerro, représentant
Carlos López Contreras
Fausto Castillo Suazo

Nicaragua :

José León Talavera, représentant
Jorge López
Aldo Díaz Lacayo
Mario Ruiz

Colombie :

Julio Londoño Paredes, représentant

Mexique :

Abraham Talavera, représentant

Panama :

José I. Blandón, représentant
Oscar Vargas Velarde

Venezuela :

César Rondón Lovera, représentant

COMMISSION DE SECURITE :

Costa Rica :

Rodolfo Quiróz González, représentant
Alvar Antillón Salazar
Mario Charpenter

El Salvador :

Reynaldo Gocher, représentant
Galileo Torres
Benjamín González
Mauricio Rosales

COMMISSION DE SECURITE (suite) :

Guatemala :

Guillermo Sáenz de Tejada, représentant

Honduras :

Omar Zelaya, représentant
Wilfredo Sánchez
Policarpo Callejas Bonilla
Mario Carías Zapata

Nicaragua :

Julio Ramos, représentant
Augusto Montealegre
Luis Armando Guzmán
Ricardo Weelock
Augusto Zamora

Colombie :

Alfonso Castillo, représentant
Salomón Rojas
Julio Londoño Paredes

Mexique :

Claude Heller, représentant

Panama :

Julio Ow Young, représentant
Aristides Valdonedo
Rafael Cedeño

Venezuela :

Ramón Guillén Dávila, représentant
Oriol Elorza Garrido
Guillermina Da Silva

COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE :

Costa Rica :

Manuel Villasuso, représentant
Rafael Angel Trejos
José de J. Conejo

COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE (suite) :

El Salvador :

Leonel Savallos, représentant
Victor Manuel Cuéllar Ortíz

Guatemala :

Fernando Molina Girón, représentant

Honduras :

José Enrique Mejía Ucles, représentant
Cecilia Francisca Cabañas
Mario Perdomo

Nicaragua :

Orlando Solórzano, représentant
Rita Delia Casco
Mauricio Herdocia

Colombie :

José Antonio Paternostro, représentant

Mexique :

Ifigenia Martínez, représentant

Panama :

Gustavo R. González J., représentant
Virgilio Brandford

Venezuela :

Victor Rodríguez Cedeño, représentant

Panama, le 31 janvier 1984

